

# LES REVENDICATIONS POLITIQUES des indigènes algériens

**A** des revendications économiques, dont nous avons dit combien certaines d'entre elles étaient fondées et qu'il faut pour l'honneur et le maintien de l'Empire français satisfaire, les indigènes algériens ajoutent un certain nombre de requêtes politiques.

Ici la prudence est de rigueur. C'est de l'autorité même de la France qu'il s'agit, dans un pays où l'élément français n'est encore qu'une faible minorité, 800.000 sur 6 millions d'habitants. C'est l'effort inépuisable et obstiné de nos colons penchés depuis un siècle sur cette terre qu'ils ont fécondée qui peut être mis en péril.

La réponse à ces revendications doit dépendre à la fois de leur légitimité de principe et aussi des conditions pratiques de réalisation des réformes projetées, c'est-à-dire du degré d'évolution des indigènes.

•••  
Ceux-ci réclament en masse leur naturalisation. Ils se plaignent vivement d'avoir été défavorisés par rapport à leurs compatriotes israéliens par le décret Crémieux francisa en bloc.

Et l'opinion qui n'est pas au courant des détails s'étonne à juste titre d'une telle différence de traitement.

Il n'eût tenu qu'aux Arabes de bénéficier du régime dont profitent les juifs algériens. Il n'y eût pas à leur faveur, mais mesures générales ouvertes à tous qui comportaient l'abandon des statuts personnels, l'admission au titre de citoyen français entraînant, en compensation de l'égalité des droits, l'égalité des devoirs.

Les israélites abandonnèrent ainsi leur statut mosaïque ; les Arabes se refusent à faire de même pour leur statut musulman. Ce que certains d'entre eux réclament aujourd'hui avec Ben Djelloul, c'est la naturalisation de droit, mais à condition de pouvoir garder leur statut successoral et familial, c'est-à-dire leurs lois, leur droit et leurs tribunaux.

On voit quels sérieux obstacles juridiques et politiques une telle mesure présenterait. Nous ne disons pas qu'il faille en éliminer l'étude pour l'événir, dans un degré d'évolution plus avancé des intéressés, ni qu'il ne soit opportun d'accorder plus largement la naturalisation à certains éléments de culture et de loyalisme éprouvés. Mais une naturalisation en masse, qui se heurterait d'ailleurs aux tendances de nombreux milieux arabes hostiles à l'assimilation politique et fort heureusement éloignés de l'encombrant Ben Djelloul, ne paraît pas opportune.

Est-ce tout ? Non.

Les Arabes réclament l'égalité du service militaire, l'accession des indigènes à tous les emplois publics et une représentation parlementaire sur la base d'un collège électoral spécifiquement musulman.

L'égalité dans le temps de service, réalisée avec tous les tempéraments que comporte la sécurité indispensable de nos trois départements d'outre-mer, paraît parfaitement légitime.

Admettre tous les indigènes sans distinction à tous les emplois publics n'irait pas sans péril ; mais on peut et on doit faire plus largement appel à leur concours et s'efforcer de créer des cadres indigènes qui dirigeront et orienteront l'évolution de nos associés algériens.

Le maréchal Lyautey proclamait autrefois la nécessité d'offrir à l'activité des indigènes « les situations dont ils ont besoin pour vivre tels que nous les avons faits ».

Continuer à leur fermer la porte, c'est se priver de collaborations précieuses et faire en même temps le jeu de l'extrémisme auquel on donne plus que des prétextes ; des raisons. Il y a évidemment un départ à faire entre les emplois de gestion et les emplois d'autorité, entre les postes supérieurs, moyens et inférieurs.

Sacrifier l'Algérie à un principe d'égalité serait funeste ; fermer les

yeux sur de justes aspirations, se refuser à y satisfaire dans la mesure compatible avec le succès de notre collaboration, c'est enlever à notre action colonisatrice l'une de ses justifications et se préparer de durs lendemains.

Reste la représentation parlementaire des indigènes ; une telle revendication qui ne paraît nullement dans les préoccupations immédiates de la majorité des intéressés, plus soucieux de manger, de travailler et de vivre dans le respect de leurs traditions, que de se mêler aux jeux du Palais Bourbon et du Luxembourg, ne présente assurément aucun caractère d'urgence.

Nous avons d'autres domaines où nous pourrions plus fructueusement initier nos associés à tous les avantages de notre civilisation.

Une réorganisation de la représentation municipale et des Délégations pourrait les faire participer aussi activement et plus directement à la gestion de leurs intérêts.

Il faut ouvrir largement aux Arabes et aux Berbères la vie administrative. Il ne nous paraît pas utile d'ajouter au malaise algérien les agitations et les passions de la vie parlementaire à une heure où nous nous demandons avec quelque inquiétude si celle-ci correspond, avec sa licence effrénée, à la discipline qu'exige la gravité des circonstances, à l'étude que rend nécessaire l'ampleur des problèmes posés.

Emile ROCHE.

La Revue Algérienne

22 Février